

#### **AVIS D' APPEL D'OFFRES**

Numéro du contrat.....

# Lieu - (NOUAKCHOTT)

«Coopi a reçu une subvention de la Communauté Européenne pour la mise en œuvre de l'action humanitaire intitulée (PACAO) et prévoit d'utiliser une partie de cette subvention pour effectuer des paiements dans le cadre du présent marché. Aucune partie, à l'exception de (nom du pouvoir adjudicateur), ne pourra se prévaloir de droits au titre de la subvention, ni revendiquer les montants versés. En aucun cas, ni pour aucune raison de quelque nature qu'elle soit, la Communauté Européenne ne donnera suite à une demande d'indemnité ou de paiement émanant directement des contractants du (pouvoir adjudicateur).»

- 1. Référence de publication (REF-DAO-COOPI-PACA/O 1/ 2023)
- 2. Projet PACAO (Programme d'appui à la compétitivité de l'Afrique de l'ouest)
- 3. Responsable de la procédure

COOPI – Cooperazione Internazionale est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) italienne, légalement reconnue, laïque et indépendante, fondée en 1965. Elle réalise des programmes de développement pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et pour instaurer des processus de progrès économique et social dans les pays du Sud du monde, ainsi que des programmes d'urgence, où des guerres ou des calamités naturelles menacent gravement les personnes.

## 4. Description du contrat de fourniture

**Trois LOTS** pour les Travaux de construction/ réhabilitation de 03 blocs de point de vente de poulet dans 03 communes de Nouakchott (Toujounin, Sebkha et Tevragh Zeina)

#### 5. Clauses d'exclusion

COOPI Cooperazione Internazionale exclura de la participation à l'appel d'offres les candidats qui se trouvent dans une des situations suivantes:

- 1 être en banqueroute, avoir ses propres biens sous séquestres des tribunaux, être en procès contre les créanciers, avoir ses activités commerciales suspendues, être soumis à des procédures judiciaires relatives à de telles questions.
- 2 Avoir été déclaré coupable d'un délit qui regarde sa propre conduite professionnelle.
- 3 Avoir été condamné pour de graves négligences professionnelles.
- 4 Ne pas avoir respecté complètement ses obligations relatives aux paiements des contributions sociales ou des autres taxes prévues par la législation italienne en vigueur ou la législation du pays cible du projet.
- 5 Avoir été condamné pour fraude, corruption, implication dans des organisations criminelles ou dans d'autres activités illégales.
- **6** Avoir violé les conditions et les obligations contractuelles lors de précédentes procédures d'adjudication.

### 6. Termes du contrat

(14 jours après avoir signé le marché, Nouakchott)





## 7. Critères de sélection et d'évaluation

La commission d'évaluation ne sélectionnera pas le fournisseur essentiellement sur la base du prix le plus bas mais sur la base de l'adéquation, du prix, de la qualité, du respect des normes internationales, des temps de livraison. L'éventuelle expérience du candidat dans la gestion de contrats similaires sera un ultérieur critère dans le processus de sélection.

## 8. Comment obtenir les documents de l'appel d'offres

Les documents relatifs à l'appel d'offres seront disponibles auprès du Coordinateur Logistique au Bureau de COOPI à NOUAKCHOTT. Les participants au concours devront se présenter avec une Clef USB et présenter leurs offres en utilisant les formats inclus dans le formulaire d'appel d'offres dont les instructions devront être scrupuleusement observées. D'éventuelles demandes d'éclaircissement devront être transmises par écrit aux adresses suivantes: pm.pacao.mauritanie@coopi.org ,et log.mauritanie@coopi.org

## 9. Terme pour la présentation des offres

La date limite de réception du dossier d'appel d'offre est fixée au **17/04/2023 à 12h00 GMT au** Bureau Nouakchott - Mauritanie - Nr. 369 llot B Tevragh Zeina Nouakchott.

Toute offre parvenue après le terme fixé ci-dessus sera considérée invalide.

COOPI ne prend en charge aucun frais relatif à la préparation et la soumission des offres des soumissionnaires.

